



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 17 mai 2019

Convocation des conseillers :
le 17 mai 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 24 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Marc Limpach, Chef de service

Excusés : Henri Hinterscheid, Jeff Dax, Denise Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 11. Subsidés extraordinaires; décision

Vu les lettres de différentes associations de la Ville demandant une subvention extraordinaire pour leurs activités;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose d'accorder une subvention adéquate;

Vu les articles afférents des dépenses ordinaires des budgets de l'exercice 2019 prévoyant des crédits suffisants pour faire face aux dépenses;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide
à l'unanimité**

d'accorder les subsidés extraordinaires suivants :

1. Ensemble à Plectre Municipal Esch-sur-Alzette
Montant: 10.000 €
2. Société du Chien de Police et de Garde Esch-sur-Alzette
Montant: 1.000 €
3. Entente Fräizäit EFROL
Montant: 500 €
4. Groupe Cabaret - LGE
Montant: 400 €
5. Special Olympics Luxembourg

Montant: 1.000 €

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre